

La dure réalité de la pauvreté

Gouvernement, associations et patronat se disent tous décidés à lutter de manière plus conséquente contre la pauvreté au Luxembourg. Les vues divergent toutefois sur les remèdes à appliquer.

Le chiffre revient avec insistance : avec un taux de risque de pauvreté qui s'est établi en 2017 à 18,7 %, le Luxembourg bat, en dépit de sa prospérité, de tristes records. La Chambre de commerce a abordé hier matin les remèdes pour lutter contre la pauvreté au Grand-Duché. L'un des objectifs à l'horizon de 2030 est de «ne plus avoir aucun résident en double situation de risque persistant de pauvreté après coût du logement et de privation matérielle et sociale».

De notre journaliste
David Marques

Plus tard que dimanche, à l'occasion de la fête nationale, le Grand-Duc Henri a mis en garde contre les risques liés à l'exclusion sociale. Le souverain a notamment lancé un appel pour que «personne n'ait le sentiment d'être laissé durablement au bord de la route». Chacun devrait pouvoir bénéficier d'une «part équitable des fruits de la croissance économique qui se maintient à un niveau élevé» (lire notre édition d'hier).

Hasard du calendrier, la Chambre de commerce est revenue à peine 24 heures plus tard sur le risque de pauvreté élevé au Luxembourg et a évoqué avec la ministre de la Famille, Corinne Cahen, les remèdes pour lutter contre ce phénomène.

Un seuil de pauvreté établi à 32 250 euros

Un premier exemple concret pour illustrer la menace qui pèse sur de nombreux ménages est le suivant : si les statistiques disent que «le niveau de vie des ménages modestes est stable sur la dernière décennie» et qu'il a même «retrouvé aujourd'hui son niveau d'avant-crise», le budget de ces mêmes ménages s'est resserré. En 2006, seuls 5,5 % des résidents indiquaient avoir des difficultés à joindre les deux bouts. En 2016, ils étaient déjà 12,4 % à connaître des difficultés pour maintenir la balance entre revenus et dépenses.

Il s'agit d'un des facteurs qui explique que le taux de risque de pauvreté pointait en 2017 à 18,7 %. Ce taux est plus élevé au Luxembourg qu'en Hongrie. «Il ne mesure cependant pas un niveau de vie identique, car le seuil de pauvreté au Luxembourg est sept fois supé-



Photo : tania feiler

La ministre de la Famille, Corinne Cahen (à d.) était présente hier pour débattre avec les experts de la Chambre de commerce sur les pistes pour éradiquer à terme la pauvreté au Luxembourg.

rieur à celui de la Hongrie», note Jean-Baptiste Nivet, économiste à la Chambre de commerce et auteur de l'ouvrage *Pauvreté : de la juste mesure aux mesures appropriées*. Présenté fin mars, ce bulletin aborde toutes les facettes de la pauvreté au Luxembourg.

Le seuil de pauvreté pour un ménage luxembourgeois se situe en effet à 35 250 euros, soit un des plus élevés à l'échelle de l'Union européenne. Les inégalités de revenus, la persistance et l'intensité de la pauvreté monétaire, le pouvoir d'achat, les conditions de vie, l'emploi, l'éducation, le logement, la santé et l'accès au crédit comptent cependant parmi les facteurs qui peuvent provoquer l'exclusion sociale.

Sans surprise, les prix du logement constituent le principal mal au Luxembourg. «Les dépenses de lo-

gement pèsent de plus en plus dans le budget des ménages modestes et des locataires, jusqu'à amputer fortement leur pouvoir d'achat global», souligne Jean-Baptiste Nivet.

Plus d'un tiers des ménages est ainsi contraint à consacrer plus de 40 % de leur revenu au logement. Ce sont plus particulièrement les familles monoparentales qui paient la plus lourde contribution. Elles sont 42,6 % à être touchées par le risque de pauvreté, suivies par les familles nombreuses (26,7 %).

Tous ces faits sont plus ou moins connus. La ministre Corinne Cahen a rappelé hier l'intention du gouvernement de continuer à s'atteler à la mise en œuvre d'une politique sociale «ambitieuse». Comme le souligne l'accord de coalition, cette politique vise «à réduire l'écart gran-

dissant des revenus (et) à renforcer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion».

Objectif : éradiquer la pauvreté des enfants

Gouvernement et Chambre de commerce sont d'accord sur le fait que c'est l'emploi qui reste le meilleur garant de lutte contre la pauvreté et la précarité. La hausse décidée du salaire social minimum reste cependant contestée par le camp patronal. Il en va de même pour le système des transferts sociaux, qui serait trop peu ciblé.

Politique et patronat doivent donc encore accorder leurs violons pour atteindre leurs objectifs ambitieux. La mise en place d'un comité quadripartite «Suivi de la pauvreté» est proposée par la Chambre de com-

Réunir État, salariés, ONG et employeurs

La Chambre de commerce souhaite installer un comité quadripartite «Suivi de la pauvreté», qui aurait pour objectif «d'établir un ou plusieurs, officiels ou non, outils de mesure de la pauvreté au Luxembourg selon le principe essentiel du consensus». Ce comité serait composé de représentants de l'État et des communes, des salariés, des employeurs et des ONG luxembourgeoises. Le but est de regrouper ainsi «les principales parties prenantes de la lutte contre la pauvreté». Des experts du Statec ou des universitaires du centre de recherche Liser et de l'université du Luxembourg seraient amenés à accompagner les travaux du comité. Une précision de taille est toutefois à mentionner. Le comité «n'aurait pas pour rôle de fixer des objectifs de réduction de la pauvreté, car c'est au gouvernement de le faire».

merce pour y parvenir (lire également ci-contre). En fin de compte, les différents remèdes à définir doivent permettre de parvenir à une sensible réduction de la pauvreté à l'horizon 2030.

Le camp patronal souhaite ainsi réussir à «ne plus avoir aucun résident en double situation de risque persistant de pauvreté après coût du logement et de privation matérielle et sociale». La fin de la pauvreté des enfants et la promotion de l'égalité des chances est un deuxième objectif majeur. Pour faire baisser la pauvreté, la Chambre de commerce plaide pour «une hausse significative du niveau de vie absolu et relatif des plus modestes». Finalement, elle vise «une réduction de 33 % en 5 ans du nombre de pauvres selon le seuil de risque de pauvreté après coût du logement ancré en 2018».